

Nature de l'acte : 7-3

DÉC.2025-129 – Emprunt auprès de la Banque Postale – Annule et remplace la DÉC.2025-128

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans les limites annuelles de 1.5 million d'euros,
- Vu la délibération n°DEL 2025/021 du 4 avril 2025 portant adoption du budget primitif Principal,
- Considérant les offres reçues (Caisse d'épargne, Crédit Agricole, la Banque postale, la Banque des Territoires),
- Considérant l'offre de prêt proposée par la Banque Postale jugée la plus intéressante,

DÉCIDE

Article 1 – D'annuler la décision 2025-128 et la remplace par la présente

Article 2 – De contracter un prêt auprès de la Banque Postale (CP X301 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant : 400 000 €
- Durée : 15 ans
- Objet du contrat : achat immobilier pour ateliers municipaux
- Taux fixe : .3.77%
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2041, mise en place lors du versement des fonds
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 26 février 2026, en une seule fois avec versement automatique à cette date
- Frais : 0.10% du montant du contrat de prêt
- Périodicité échéances : Trimestrielle
- Amortissement constant
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

DIT

Article 3 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 4 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 30 décembre 2025

LE MAIRE



Par déléation
Le Maire Adjoint
Pascal DALIGAULT

Valérie DESQUESNE